

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 004-10557/21/CM

■ Approbation de l'avenant n°1 au contrat du Projet Partenarial d'Aménagement MET 21/20276/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil métropolitain a approuvé la stratégie territorialisée de lutte contre l'Habitat indigne sur l'ensemble de son territoire. Ce projet prévoit notamment la mise en place d'outils idoines pour répondre à cet objectif.

Ainsi, le 15 juillet 2019, la Présidente, autorisée par le Conseil Métropolitain du 20 juin 2019, a signé le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille dont l'objectif principal est de mettre en œuvre une stratégie d'intervention coordonnée et un projet majeur de requalification urbaine du centre-ville de Marseille, indispensable pour ce territoire, cœur de la Métropole.

Ce contrat, signé pour une durée de 15 ans, engage la Métropole dans une politique volontariste aux côtés des partenaires locaux (Etat, ville de Marseille, Conseil Départemental des Bouches du Rhône, EPAEM, ANAH, ANRU, Caisse des Dépôts et Consignations, EPF PACA et AR HLM).

Face aux enjeux de requalification du centre-ville de Marseille et les impératifs d'efficacité de la mise en œuvre du projet, le contrat de PPA prévoit une série d'engagements des parties pour conduire et réaliser un projet de développement de ces 1000 hectares dont les 5 objectifs sont :

- Lutter contre l'habitat indigne,
- Améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle,
- Permettre aux habitants de se maintenir dans leurs quartiers,
- Restaurer le patrimoine bâti,
- Redynamiser la fonction économique.

Ce contrat de PPA prévoit que les interventions soient menées dans une démarche de développement urbain global, mettant donc en œuvre, de manière coordonnée, des actions en matière de développement économique, des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la mobilité et bien évidemment dans le domaine de l'habitat privé ancien.

En s'engageant dans le PPA, les 10 signataires ont convenu que ce projet devait bénéficier d'un portage politique et technique fort, afin de garantir la réussite de la mise en œuvre dans la durée de cette opération complexe et étalée sur un temps long. Ils se sont également engagés à mettre au service du projet collectif une ingénierie et des finances notamment.

Dans cet objectif, un nouveau pacte de gouvernance a été l'objet d'échanges entre les partenaires et a été présenté en comité de pilotage du projet. Il permet de matérialiser le copilotage du projet par la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence, cette dernière assurant la coordination et l'animation. La création d'un comité scientifique et d'un collège de maîtrises d'usages doit également nourrir les réflexions et actions des partenaires.

Concernant les instances nécessaires au pilotage et à l'organisation des compétences dans le cadre du PPA, l'avenant organise :

- Un comité de pilotage composé des élus métropolitains et communaux, des représentants de l'État, des Partenaires signataires du présent protocole. Ce comité de pilotage, coprésidé par (le Président ou) la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence et le (ou la) Maire de Marseille, en présence du (ou de la) Préfet(te) de Région, Préfet(te) du département des Bouches

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

du Rhône ou leurs représentants, se réunira sur proposition du comité technique ou à la demande de l'un des signataires. Il sera préparé et animé conjointement par la Ville et la métropole, le secrétariat étant assuré par la Métropole.

- Un comité de pilotage restreint est créé afin d'assurer entre deux comités de pilotage, le suivi politique des décisions prises lors des COPIL. Il est le lieu d'information et d'arbitrage des projets urbains intervenants sur le périmètre du PPA. Il est composé de l'adjoint(e) à l'Urbanisme de la Ville de Marseille, d'un (e) représentant (e) élu (e) de la Métropole, des 2 directeurs (trices) généraux (ales) de services et/ou leur représentant et de 2 représentants (es) de l'Etat.
- Un comité technique restreint a pour mission de préparer l'ordre du jour du COPIL restreint. Il est composé à minima des coordinateurs du PPA de chaque institution. Il se réunit à minima tous les mois.
- Un comité technique partenarial est chargé de la mise en œuvre du dispositif et de la bonne coordination des interventions. Il est composé des représentant(e)s techniques des signataires du PPA et, en tant que de besoin, de partenaires non signataires. Il est co-animé par les référents PPA de la Métropole et de la Ville, en collaboration avec le directeur de projet PPA de l'État placé auprès du Préfet. Il associe également le DG de la SPLA-IN.
- Les différentes thématiques du projet seront menées par des groupes de travail dont la composition variera selon les besoins. Dans ce cadre, des référents seront désignés sur toutes les missions nécessitant une coordination périodique ou thématique.

Concernant le copilotage du projet par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille, l'avenant fixe les engagements suivants :

La Métropole s'engage à :

- Nommer un référent PPA et construire une équipe projet multi-thématique dédiée au pilotage du projet
- Co-animer le PPA en participant aux différents comités de pilotage, comités techniques et ateliers thématiques
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et leur financement en fonction de ses domaines de compétences
- Financer les études selon ses domaines de compétences
- Contribuer à la concertation dont le pilotage sera assuré par la Ville de Marseille
- Proposer et assurer avec la Ville la communication commune
- Organiser les différents comités de pilotage, comités techniques, et ateliers thématiques.

La Ville de Marseille s'engage à :

- Nommer un référent PPA et construire une équipe projet multi-thématique dédiée au pilotage du projet
- Co-animer le PPA en participant aux différents comités de pilotage, comités techniques et ateliers thématiques
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et leur financement en fonction de ses domaines de compétences
- Financer les études selon ses domaines de compétence
- Piloter la concertation avec la contribution de la Métropole Elle pourra, dans le cadre d'un financement partenarial, suggérer la mise en place d'outils spécifiques dont la création d'un espace d'information dédié.
- Proposer et assurer avec la Métropole la communication commune

Par ailleurs, le nouveau pacte de gouvernance pour le PPA créé un comité scientifique et un collège de maîtrises d'usages.

Les partenaires souhaitent s'adjoindre le concours d'un Conseil scientifique composé de spécialistes reconnus dans les domaines de la Ville Durable.

Accompagnant le projet dès son engagement et fort de l'expertise de ses membres, sa vocation consiste à alimenter les réflexions, stimuler l'innovation, éclairer les orientations et prises de décisions en formulant conseils et recommandations au Comité de Pilotage.

Organe consultatif, il est sollicité pour ce faire en tant que de besoin sur la vision prospective et la cohérence d'ensemble du projet, les choix stratégiques en matière de pilotage, de participation des publics ou d'évaluation de l'action ainsi que sur les modalités pratiques de mise en œuvre. Il propose au

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

Comité de Pilotage un programme de travail annuel traitant de thématiques structurantes destinées à alimenter le projet et rend compte régulièrement de son avancée. Il cherche à articuler ce programme de travail avec celui des agences et organismes missionnés par les signataires pour contribuer à l'élaboration du Projet d'ensemble.

Il est composé de 12 membres, respectant le principe de parité, désignés à part égale par la Ville de Marseille, la Métropole et l'Etat pour une durée de 3 ans renouvelable.

Un représentant du Conseil Scientifique pourra siéger au Comité de Pilotage du PPA.

Le collège d'experts d'usages apporte une connaissance fine du quotidien résultant des pratiques de l'espace tel qu'il est perçu et vécu par les habitants du centre-ville de Marseille. Cette expertise d'usage se fonde sur un savoir-faire et des compétences liées à des mobilités, à l'utilisation d'équipements, la fréquentation de lieux ou la localisation de sa résidence.

La composition du comité d'experts d'usage est travaillée en amont avec l'ensemble des résidents, des usagers du territoire ainsi que des collectifs citoyens. Ce collège pourra donc être composé de représentants de la société civile mais aussi d'habitants ou d'usagers.

Cette expertise du quotidien pourra être mobilisée à chacune des phases du projet, de son élaboration à sa réalisation.

Un représentant du collège d'experts pourra siéger au Comité de Pilotage du PPA.

Le collège des maîtrises d'usages apporte une connaissance fine du quotidien résultant des pratiques de l'espace tel qu'il est perçu et vécu par les habitants du centre-ville de Marseille. Ces maîtrises d'usages se fondent sur un savoir-faire et des compétences liées à des mobilités, à l'utilisation d'équipements, la fréquentation de lieux ou la localisation de sa résidence.

La composition du collège des maîtrises d'usages est travaillée en amont avec l'ensemble des résidents, des usagers du territoire ainsi que des collectifs citoyens. Ce collège sera donc composé de représentants de la société civile, d'habitants et d'usagers.

Cette expertise du quotidien pourra être mobilisée à chacune des phases du projet, de son élaboration à sa réalisation, son évaluation et sa capitalisation.

Un représentant du collège des maîtrises d'usages pourra siéger au Comité de Pilotage du PPA.

Ce nouveau pacte de gouvernance se traduit dans un avenant n°1 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement pour le centre-ville de Marseille, modifiant les chapitres suivants :

- B.5. La gouvernance du contrat
- C.2. Modalités d'intervention

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN ;
- La délibération DEVT 012-5206/18/CM du 13 décembre 2018 précisant la stratégie territoriale durable et intégrée de Lutte contre l'Habitat Indigne et dégradé ;
- La délibération URB 001-6423/19/CM du 20 juin 2019 portant approbation du contrat de projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 5 octobre 2021.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que face aux enjeux de la requalification du grand centre-ville de Marseille et les impératifs d'efficacité liés à la mise en œuvre du projet décrit dans le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), un portage politique et technique fort est nécessaire ;
- Qu'il y a lieu d'organiser le copilotage du projet par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille ;
- Que les partenaires du Projet Partenarial d'Aménagement pour le centre-ville de Marseille souhaitent s'adjoindre le concours d'un comité scientifique et d'un collège de maîtrises d'usages

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 au contrat de Projet partenarial d'Aménagement pour le centre-ville de Marseille, portant un nouveau pacte de gouvernance.

Article 2 :

Cet avenant au contrat est conclu entre l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, le Conseil Départemental, l'Etablissement Public Foncier, l'ANAH, l'ANRU, l'ARHLM, la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER